

peuvent être transgressées ; & dès que la clémence d'un Monarque tolère des abus ou des fautes, qui blessent la sûreté publique, cette clémence dégénère en foiblesse préjudiciable à la sûreté ; foiblesse, qui devient encore plus dangereuse, quand elle couvre des fautes qui troublent la paix & la concorde, qui blessent les droits & le repos des habitans de la campagne, la classe la plus foible de la nation, cette partie à laquelle cette foiblesse donne précisément un droit plus fort à la protection du Souverain ; cette portion des citoyens, dont la prospérité forme réellement la force & le bien-être de l'Etat. Or, puisque ma dignité royale est lésée par le mépris des ordres de mes commandans, que l'on doit pourtant regarder comme si je les avois donnés moi-même & contre lesquels on a néanmoins opposé l'exécution arbitraire des forces militaires, au mépris des loix ; j'enfreindrois le serment que j'ai juré pour maintenir la paix dans mes Etats, si je n'approuvois pas le jugement prononcé par le conseil de guerre royal, qu'à cet effet je déclare juste & bien rendu. A ces causes & autres, je confirme le même jugement & tout ce que mon conseil de guerre a décidé à cet égard.

## D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 19 Juin.) Madame la Princesse Sophie-Frédérique, épouse du Prince Frédéric, étant rétablie de ses couches, s'est rendue mercredi dernier au château de Friederichsberg. Le général d'Eichstædt, qui jouissoit d'une très-grande confiance sous la précédente administration, est parti pour ses terres dans la Seelande, & l'ancien secrétaire-d'état Hoegh Gûldberg pour son bailliage dans la Jütlande. Le conseiller-privé de Schack, revenu de son bailliage de Flensbourg, y retournera sans délai.